



VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE

PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 535-15

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 535-15 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 535 RELATIF AU LOTISSEMENT AFIN D'INTRODUIRE DES EXCEPTIONS À L'OBLIGATION DE CONTRIBUER POUR FINS DE PARCS LORS D'OPÉRATION CADASTRALE »

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de sa séance ordinaire tenue le 9 octobre 2018, le conseil a adopté par résolution un premier projet de règlement intitulé :

Projet de règlement numéro 535-15 modifiant le règlement numéro 535 relatif au lotissement afin d'introduire des exceptions à l'obligation de contribuer pour fins de parcs lors d'opération cadastrale.

2. Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), une assemblée publique de consultation aura lieu **le mercredi 24 octobre 2018 à 18 h 15** au Centre Harpell, situé au 60 rue Saint-Pierre, Sainte-Anne-de-Bellevue.

Cette assemblée publique de consultation a pour but d'expliquer le premier projet de règlement 535-15 dont l'objet vise à introduire des exceptions à l'obligation de contribuer pour fins de parcs lors d'opération cadastrale.

3. Au cours de cette assemblée, la personne qui préside expliquera le premier projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
4. Toute personne intéressée peut consulter le premier projet de règlement 535-15 au bureau du greffe situé au 109, rue Sainte-Anne, du lundi au jeudi de 8 h à midi et de 12 h 45 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à midi.
5. Le projet de règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Avis donné à Sainte-Anne-de-Bellevue, le 11 octobre 2018.

Me Catherine Adam,
Greffière